



**PLONÉVEZ
PORZAY**
kaloneg ha krenv

FEUILLE D'INFORMATIONS N° 50/2021

17 DÉCEMBRE 2021

NUMÉROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie	1, allée du stade	Françoise Bourdais 02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j/ 7		David Daden 02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires		Alain Jolec 02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements		Services techniques
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Cité Les Korrigans
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins		Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam 02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30	Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier 02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes		Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny 02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste		Séverine Doué 02.98.27.88.57
Ostéopathe		Florian Fauchart 06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue		David Cavarec 02.98.92.59.19
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton 06.88.73.81.34
Urologue	Le mardi matin	Olivier Develay 02.98.53.95.74
Chirurgien orthopédiste	Un lundi après-midi sur deux	Jean-Damien Saby 02.98.53.96.94

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 21h00.

1. Décision modificative au budget principal

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal pour insuffisance de crédits sur le chapitre 012 (dépenses de personnel) ainsi que sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Concernant le chapitre 012 (dépenses de personnel), l'écart s'explique par plusieurs arrêts longs sur une même période ayant nécessité l'intervention de personnel intérimaire et contractuel. Cela est contrebalancé par les remboursements de l'assurance statutaire.

Pour le chapitre 67 (charges exceptionnelles) il s'agit de permettre la passation d'une opération de correction d'un mandat.

Par ailleurs il est proposé de tenir compte de la recette supplémentaire perçue sur la taxe additionnelle aux droits de mutation. La prévision était de 35 000€ or le montant perçu est de 71 333,41€ soit + 36 333€.

Pour équilibrer la décision il est proposé d'ajouter 10 000€ au chapitre 011 – charges à caractère général.

Il est proposé d'effectuer la modification suivante sur la section de fonctionnement du budget 2021.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Personnel titulaire	+ 34 500€	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 10 000€
Bois et forêts	+ 10 000€	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+36 000€
Autres charges exceptionnelles	+ 1 500€		
TOTAL	+ 46 000€	TOTAL	+ 46 000€

Accord à l'unanimité.

2. Autorisation de dépenses d'investissement 2022

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Budget principal

Chapitre	Libellé	Budget 2021	¼ du BP 2021
20 (hors opérations)	Immobilisations incorporelles	61 380€	15 345€
21	Immobilisations corporelles	280 001,15	70 000,29€
23	Immobilisations en cours	1 680 237,14	420 059,29€
DI	Total dépenses d'investissement	2 021 618,29	505 404,58€

Accord à l'unanimité.

3. Tarifs municipaux

Il est proposé de revoir les tarifs municipaux pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Devenu compétence intercommunale, il est proposé de supprimer le tarif de la borne camping-cars.

Il est proposé de modifier les tarifs bibliothèque en instaurant la gratuité pour les personnes de – de 16 ans et les étudiants.

Accord à l'unanimité.

4. Délibération sur le temps de travail

Par délibération du 10 décembre 2001, le Conseil municipal a adopté les mesures d'aménagement et de réduction de temps de travail du personnel communal, conséquence du passage aux 35 heures. La délibération fixait la durée de temps de travail d'un agent à temps complet à 1 600 heures sans maintien d'un régime dérogatoire préexistant. Cette dernière n'a pas été mise à jour suite à l'adoption du jour de solidarité portant la durée légale du temps de travail à 1607 heures au 1^{er} janvier 2005.

Il convient donc de reprendre une délibération pour se mettre en conformité avec l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. La durée du temps de travail doit être harmonisée à 1.607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Accord à l'unanimité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque sera fermée le vendredi 24 et le samedi 25 décembre ainsi que le 31 décembre et les 1^{er} et 2 janvier 2022.

Par ailleurs, les enfants bénéficient désormais de la gratuité de l'inscription à la Bibliothèque.

Nous vous rappelons que la conteuse Lisa Boucher vient le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 11h à 12h raconter des histoires aux enfants.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 27 février 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi : répétition de la section musico-vocale de 17h à 18h30. Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église. Mercredi à 14h à la salle des associations, section jeux de société.

Mardi 21 décembre : Plonévez-Porzay. Mercredi 22 décembre : Châteaulin.

Contact : M. Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Mme Moulin au 06.81.29.36.92.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- « L'angle gourmand », sera exceptionnellement fermé le mardi 21 décembre mais ouvert le jeudi 23 décembre.

- « L'atelier Floral de Charlot' » sera ouvert le vendredi 24 décembre 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 et le dimanche 26 décembre de 9h30 à 12h30. Fermeture le samedi 25 décembre.

- « Coccimarket, votre supérette, sera ouverte le vendredi 24 décembre 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h et le dimanche 26 décembre de 9h à 12h30. Fermeture le samedi 25 décembre.

- « La fleur de sel », pendant les vacances de Noël la crêperie sera ouverte du mardi midi au dimanche midi y compris le dimanche 19 décembre. Ouverture exceptionnelle le lundi 27 décembre. Fermeture les vendredis 24, samedi 25 et dimanche 26 décembre et les vendredi 31 décembre, samedi 1^{er}, dimanche 2 et lundi 3 janvier.

- « Les galettes de Sainte Anne la Palud », votre magasin est ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h15 et de 14h30 à 18h30, les dimanches 19 et 26 décembre de 10h15 à 12h30. Fermeture les samedis 25 décembre et 1er janvier.

- Votre magasin « Blanc Brun » sera ouvert exceptionnellement le lundi 20 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h. Toute l'équipe vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 19 décembre : messe à 11h à Plonévez-Porzay

Imprimé par nos soins